

sirop de nourrissage apicole- printemps 2019 complément d'information

Composition et qualité du sirop de nourrissage :

Le syndicat vous propose cette année un sirop plus facilement assimilable par l'abeille. Ce sirop est issu de la betterave, l'ancien était issu de l'amidon de céréale (blé, maïs).

Son prix d'achat plus élevé est compensé par la baisse générale des prix du sucre, et du changement de fournisseur.

Cela nous permet de vous le proposer au même prix de l'an dernier.

Nous sommes intéressés par toute remarque que vous pourriez nous faire suite à son utilisation comparée à l'ancien.

| origine | amidon de céréale | betterave |
|--------------------------------|---------------------|-------------------------|
| COMPOSITION MOYENNE | «FRUCTOPLUS» | «Saint Ambroise» |
| Concentration (matière sèche) | 74 à 76% | 71 à 72% |
| PH | 4 à 5 | 5,5 à 6,5 |
| Fructose | 25% | 36% |
| Glucose | 33,5% | 30% |
| Maltose | 20,5% | 2% |
| Maltotriose et polysaccharides | 21% | 2% |
| Saccharose | 0% | 31% |

Contrairement aux sirops obtenus à partir des céréales (blé, maïs) qui sont issus de l'hydrolyse de l'amidon de céréale, les sirops issus de la betterave :

- ne contiennent pas de reste d'amidon
- n'ont pas nécessité un ajout de fructose
- contiennent moins de sucres complexes et sont plus facilement assimilables

Il existe d'autres origines de sirop, telle la canne à sucre.

Les sirops utilisables en agriculture biologique sont en général issus de la canne à sucre biologique.

Bon de commande :

Le bon de commande est envoyé aux adhérents mi-mars, pour un retour prévu par voie postale fin mars. Contactez nous en précisant vos références d'adhérent, si vous n'avez pas reçu votre bon de commande.

N'oubliez pas de téléphoner la veille au soir, ainsi que le matin avant de vous rendre sur le site de distribution pour vérifier qu'aucune modification de l'organisation de la distribution n'ait lieu., au **07 83 68 92 68**.

Bénévolat :

Si vous souhaitez venir donner un coup de main pour la mise enseau, vous pouvez nous rejoindre sur place dès 14h vendredi.

Date et lieu de distribution :

vendredi 26 avril 2019
Coopérative agricole Demeuré
2, rue des entrepreneurs - Bréal-sous-Montfort.

